


**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

 Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SÉANCE DU 27 MAI 2024**
Délibération n° 2024 0501

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à vingt heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 23 avril 2024

Secrétaire de séance : Sylvie BETAT

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 13. Pouvoir : 1)

TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (10)	Pouvoirs (1)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle		X	
ARETTE	CASABONNE	Pierre	X		
BEDOUS	LAPORTE	Pierre			X M. MAUNAS
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHERE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle	X		
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (4)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard			
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe		X	
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène		X	
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 4, Pouvoirs : 1)

TITULAIRES			Présents (4)	Excuses (6)	Pouvoirs (1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALETS	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie			X M. CAZALETS
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert		X	
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	

SUPPLEANTS			Présents (1)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
BUGNEIN	LIBANTE	Raymond			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian			
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			

Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 1, Pouvoir : 0)

TITULAIRES			Présents (1)	Excusés (1)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme	X		

SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable, Alexandre SCHAAL – animateur PAPI gave d'Oloron

Délibération N°2024_0501 – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE (PEP) AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) GAVE D'OLORON

Rapport n°2024_0501 : rapporteur : Patrick MAUNAS

Rappel :

Un travail partenarial a été engagé au printemps 2021 par le syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau (SMGOAO), le syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM) et la communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO) afin d'évaluer l'opportunité de mettre en place un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron.

Les dégâts occasionnés par les événements de juin 2018 sur le territoire et leur récurrence sur les dernières années ont conduit les collectivités, et principalement celles compétentes en matière de prévention des inondations à s'interroger quant au dimensionnement, à la programmation et à la coordination de l'action publique en la matière afin d'accompagner le territoire dans l'amélioration de sa résilience face au risque d'inondation.

Ainsi, les collectivités et syndicats intervenant en matière de GEMAPI sur le sous-bassin du gave d'Oloron (SIGOM, SMGOAO et CCVO) se sont interrogés sur les modalités d'engagement d'un PAPI sur ce sous-bassin. Pour ce faire, elles ont souhaité associer l'Institution Adour à cette réflexion, au regard de ses missions et compétences, de sa gouvernance et de sa vocation tant en portage de démarches stratégiques au service du territoire que de coordination et de mise en cohérence.

Par convention en date du 23 décembre 2022, le syndicat mixte des gaves d'Oloron, ASLO, le syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM), la communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO) et l'Institution Adour ont décidé de travailler ensemble à l'élaboration d'un programme d'études préalable à un programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron.

Le programme d'études préalable au PAPI est une démarche partenariale et collaborative à l'échelle du sous-bassin versant du gave d'Oloron dont l'objectif premier est d'élaborer une stratégie de prévention du risque inondation après avoir réalisé un état des lieux et un diagnostic du territoire par exploitation des données existantes concernant le risque inondations

Le programme d'action défini est établi en tenant compte des 7 axes d'actions du PAPI à savoir :

AXES PAPI	OBJECTIFS
<p>► AXE 0</p> <p>ANIMATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE AU PAPI</p>	<p><i>Cet axe aura pour but de mettre en œuvre et piloter le programme d'études préalable et d'élaborer le PAPI Complet.</i></p>
<p>► AXE 1</p> <p>AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</p>	<p>L'axe 1 sera consacré à deux types d'actions dans le cadre de ce PEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir le plan d'action relatif à la connaissance et la conscience du risque qui sera mis en œuvre dans le PAPI ; • améliorer la connaissance sur les secteurs le nécessitant ; • réaliser quelques actions de sensibilisation ciblées dans le cadre du PEP
<p>► AXE 2</p> <p>LA SURVEILLANCE ET LA PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS</p>	<p>La plupart des actions prévues dans cet axe sera réalisée en régie et permettra de définir une stratégie précise en matière de surveillance et prévision des crues qui sera mise en œuvre dans le PAPI complet.</p>
<p>► AXE 3</p> <p>L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE</p>	<p>Cet axe nécessite une connaissance fine de l'aléa sur divers sous-bassins ainsi que des outils de surveillance. La priorité du PEP sera mise sur un accompagnement des communes et des intercommunalités afin de s'assurer que les collectivités possèdent un PCS/PICS à jour et opérationnel.</p>
<p>► AXE 4</p> <p>LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME</p>	<p>Malgré les enjeux concernés par le risque inondation, leur prise en compte dans les documents d'urbanisme reste encore partielle. Le travail réalisé dans cet axe aura pour but d'analyser sa prise en compte et de l'améliorer là où il se doit.</p>
<p>► AXE 5</p> <p>REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES</p>	<p>L'habitat diffus du territoire rend difficile la réalisation de solutions de protections structurantes, la réduction de la vulnérabilité individuelle apparaît comme une priorité du PAPI gave d'Oloron.</p>
<p>► AXE 6</p> <p>RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS</p>	<p>Le territoire du PAPI gave d'Oloron et particulièrement le piémont et les coteaux sont très sensibles aux violents orages, ainsi le ralentissement des écoulements pourrait avoir des effets bénéfiques. Cet axe veillera à travailler sur des projets d'ouvrages et de méthodes de ralentissement pouvant être mis en place dans le cadre du PAPI.</p>
<p>► AXE 7</p> <p>GESTION DES OUVRAGES</p>	<p>Le territoire du PAPI nécessite la gestion, et dans certains cas, la construction, d'ouvrages structurants, afin de s'assurer de la pertinence des travaux qui seront envisagés, un certain nombre d'études préalables seront conduites dans le cadre du PEP.</p>

Pour la construction du PEP au PAPI, de nombreuses réunions ont eu lieu et notamment :

- Des réunions techniques avec les élus et les services des structures EPCI-FP
- Des réunions de concertation sur des secteurs sensibles au risque inondation
- Une journée de groupes de travail afin de définir les actions
- Des réunions avec les services de l'Etat, garants du bon déroulement de la démarche
- Des réunions du Comité de pilotage (3)

Le programme d'actions, tel que constitué prévoit que l'Institution Adour porte l'animation du PAPI ainsi que diverses opérations qui seront réalisées en régie (AXE 0). La structure est également identifiée comme maître d'ouvrage, pour le compte des EPCI-FP et des syndicats en charge de la GEMAPI, des actions considérées comme mutualisables à l'échelle du territoire, afin de simplifier les démarches de demandes de subvention auprès des partenaires financiers, et en particulier les services de l'Etat, et bénéficier d'économie d'échelle sur les investissements. Une convention fixant les rôles et responsabilités administratives et financières de chacun, notamment au regard des aides publiques, sera mise en place lors la mise en œuvre du PEP au PAPI.

Extrait du contenu du programme d'études préalable :

Actions mutualisées (cofinancées par les 3 structures GEMAPIENNES)

- 0.1 Animer le PAPI (pour assurer notamment les opérations conduites en régie)
- 1.1 Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire
- 1.2 Développer des actions d'information pour accompagner le PEP
- 1.3 Sensibiliser l'ensemble des collégiens du territoire au risque d'inondation
- 1.9 Mettre en place des repères de crue
- 1.15 Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP

Actions assurées en régie et concernant tout le territoire PAPI

- 1.4 Sensibiliser le grand public au risque inondation
- 1.5 Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation
- 1.6 Sensibiliser les élus au risque inondation
- 1.7 Accompagner la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation
- 1.13 Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations
- 1.14 Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues
- 2.1 Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues
- 2.2 Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants de surveillance et prévision des crues
- 3.1 Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la rédaction de PCS/PICS
- 4.1 Mener une réflexion pour l'élaboration d'un ou plusieurs PPRi dans la vallée de l'Escou
- 4.2 Analyser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- 4.3 Organiser des rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs de l'aménagement du territoire
- 6.1 Mettre en œuvre des travaux nécessaires visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (conduite des actions contenues dans le PPG du SMGOAO)
- 6.2 Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des solutions fondées sur la nature (SFN)

Actions propres au SMGOAO

- 1.11 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Joos
- 1.12 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Vert
- 2.3 Développer le réseau de mesure hydrométrique, pluviométrique et d'échelle limnimétrique dans la vallée de l'Escou
- 5.1 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations en zone inondable

- 5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments en zone inondable
- 5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises en zone inondable
- 6.6 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou
- 6.7 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou
- 7.1 Porter les études préalables aux travaux d'un système d'endiguement couplé à un bassin écrêteur sur l'Abérou pour protéger Ledeuix et Estos
- ***Suivi et accompagnement des actions mutualisées et assurées en régie***

Plan de financement prévisionnel des actions concernant le SMGOAO (sous réserve de l'engagement d'autres partenaires financiers)

Libellé	Montants (en € TTC)	Financement FPRNM	Financement FEDER	Reliquat global	Reliquat SMGOAO *
Actions mutualisées :					
0.1 Animer le PAPI	374 828,00	157 505,49	119 471,85	97 850,67	24 947,03
1.1 Recueillir les données historiques	40 000,00	/	/	40 000,00	20 396,00
1.2 Développer des actions d'information	50 000,00	40 000,00	/	10 000,00	5 099,00
1.3 Sensibiliser l'ensemble des collégiens	21 000,00	16 800,00	/	4 200,00	2 141,58
1.9 Mettre en place des repères de crue	8 000,00	6 400,00	/	1 600,00	815,84
1.15 Évaluer sur le plan environnemental les actions du PEP	150 000,00	75 000,00	/	75 000,00	38 242,50
TOTAL ACTIONS MUTUALISEES	643 828,00	295 705,49	119 471,85	228 450,66	91 641,95
Actions assurées en régie et concernant tout le territoire PAPI : Actions menées dans le cadre de l'AXE 0 (Action 0.1)					
1.4 Sensibiliser le grand public au risque inondation	3.1	Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la rédaction de PCS/PICS			
1.5 Sensibiliser les exploitants agricoles au risque inondation	4.1	Mener une réflexion pour l'élaboration d'un ou plusieurs PPRi dans la vallée de l'Escou			
1.6 Sensibiliser les élus au risque inondation	4.2	Analyser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme			
1.7 Accompagner la mise en place de DICRIM intégrant le risque inondation	4.3	Organiser des rencontres thématiques sur le risque inondation avec les acteurs			
1.13 Rédiger une note synthétique sur l'impact du changement climatique sur les inondations	6.1	Mettre en œuvre des travaux nécessaires visant à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (actions contenues dans le PPG du SMGOAO)			
1.14 Mettre en place un réseau de collecte de données post-crues	6.2	Définir une stratégie de ralentissement des écoulements par des SFN			
2.1 Réaliser des prospectives sur l'amélioration de la surveillance et la prévision des crues					
2.2 Mener une réflexion pour la centralisation et la valorisation des outils existants					
Actions propres au SMGOAO :					
1.11 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Joos	72 000,00	/	/	72 000,00	72 000,00
1.12 Porter une étude hydraulique sur le sous bassin versant du Vert	168 000,00	84 000,00	/	84 000,00	84 000,00
2.3 Développer le réseau de mesure hydrométrique, pluviométrique et d'échelle limnimétrique dans la vallée de l'Escou	21 000,00	10 500,00	/	10 500,00	10 500,00
5.1 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations	149 000,00	74 500,00	/	74 500,00	74 500,00
5.2 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments de services publics	6 750,00	3 375,00	/	3 375,00	3 375,00
5.3 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les entreprises	33 750,00	16 875,00	/	16 875,00	16 875,00
6.3 Gestion de l'écrêteur de crues de la Mielle	9 000,00	/	/	9 000,00	9 000,00
6.6 Porter les études préalables aux travaux d'un bassin écrêteur sur l'Escou	192 000,00	80 000,00	/	112 000,00	112 000,00
6.7 Réaliser l'inventaire des zones humides de la vallée de l'Escou	36 000,00	/	/	36 000,00	36 000,00
7.1 Porter les études préalables aux travaux d'un système d'endiguement couplé à un bassin écrêteur sur l'Abérou pour protéger Ledoux et Estos **	240 000,00	/	/	240 000,00	240 000,00
TOTAL ACTIONS SMGOAO	927 500,00	269 250,00	0,00	658 250,00	658 250,00
TOTAL PEP AU PAPI SMGOAO	1 571 328,00	564 955,49	119 471,85	886 900,66	749 001,95

* Le reliquat à la charge du SMGOAO, pour les actions mutualisées est calculé en tenant compte de la participation financière des co-partenaires (SIGOM, Département 64 et Département 40)

** Pour le financement de cette action, des discussions sont en cours avec les services de l'Etat (prescription éventuelle de PPRi conditionnant l'accès au financement FPRNM)

Comité Syndical du 27 Mai 2024

Délibération n° 2024_0501 Mise en œuvre du Programme d'Études Préable (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Gave d'Oloron

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 064-200032332-20240527-2024_0501-DE



Le reliquat restant à la charge du SMGOAO sera financé via la participation financière des EPCI-FP membres (CCHB, CCBG, CCLO) et réparti comme suit :

- CCHB : 716 312,08 €
- CCBG : 30 747,03 €
- CCLO : 2 832,84 €
- **TOTAL : 749 891,95 €**

Par ailleurs et à titre indicatif, l'ensemble des actions du PAPI sur le sous-bassin du gave d'Oloron représente un montant total estimatif de 3 130 816,67 € HT soit 3 756 980,00 € TTC (annexe 1 : synthèse des actions du PEP au PAPI gave d'Oloron).

Ce montant total estimatif comprend les dépenses qui seront engagés par les propriétaires privés, les collectivités et les entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtis.

Le montant total de ces travaux est estimé à 523 750,00 € HT soit 628 500,00 € TTC sur les trois années du PEP au PAPI répartis sur les trois années du PEP au PAPI.

Ces travaux pourront être financés par le FPRNM de la manière suivante :

- 80% d'aide pour les privés
- 50% d'aide pour les bâtiments publics
- 40% d'aide pour les entreprises

Travaux RVPAPI/ TERRITOIRES GEMAPIEN	Habitations	Collectivités	Entreprises	TOTAL
Sur le territoire du SMGOAO (Coût total)	223 500,00 €	7 500,00 €	33 750,00 €	264 750,00 €
Sur le territoire du SMGOAO (Reliquat)	44 700,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	20 250,00 € <i>60% du montant total</i>	68 700,00 €
Sur le territoire du SIGOM (Coût total)	90 000,00 €	7 500,00 €	18 750,00 €	116 250,00 €
Sur le territoire du SIGOM (Reliquat)	18 000,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	11 250,00 € <i>60% du montant total</i>	33 000,00 €
Sur le territoire de la CCVO (Coût total)	225 000,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €	247 500,00 €
Sur le territoire de la CCVO (Reliquat)	45 000,00 € <i>20% du montant total</i>	3 750,00 € <i>50% du montant total</i>	9 000,00 € <i>60% du montant total</i>	57 750,00 €
TOTAL TRAVAUX	538 500,00 €	22 500,00 €	67 500,00 €	628 500,00 €
TOTAL RELIQUATS	107 700,00 €	11 250,00 €	40 500,00 €	159 450,00 €

Tableau récapitulatif des montants totaux / reliquats de travaux

Planning prévisionnel :

- Finalisation du dossier PEP : Juin 2024
- Transmission du dossier PEP pour instruction : Été 2024
- Engagement et Durée du PEP : Horizon 2025 / 3 ans (dès la validation dossier par les services de l'Etat)
du

L'engagement de l'assemblée délibérante sur les actions présentées est un préalable indispensable à la mise en œuvre des actions.

Cet engagement permettra, sous réserve de la validation du dossier par les services de l'Etat, de bénéficier d'un accompagnement financier, via l'intervention du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) pour les actions éligibles inscrites dans le programme.

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale (MAPTAM) attribuant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu les décrets n°2015-536 du 12 mai 2015 et 2019-895 du 28 août 2019 relatifs aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques ;

Vu l'instruction du gouvernement du 22 juin 2023 relative au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 – juillet 2023 » ;

Vu les délibérations du SMGOAO en date des 29 Mars 2022 et 20 février 2024, confirmant l'engagement du SMGOAO dans la démarche PAPI sur le sous-bassin versant du gave d'Oloron

Vu la convention cadre d'élaboration du PAPI de gave d'Oloron co-signée le 23 décembre 2022 ;

Vu la validation du comité de pilotage du PAPI des actions prévues dans le PEP en date du 13 décembre 2023 ;

Considérant les informations sur la démarche et les actions du PEP au PAPI qui ont été présentées lors de la réunion plénière en date du 27 mai 2024

Considérant la responsabilité des collectivités territoriales en termes de protection des biens et des personnes ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **DECIDE** De s'engager dans la mise en œuvre du PEP au PAPI gave d'Oloron tant sur les actions propres au SMGOAO que les opérations mutualisées à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron
- **SOLLICITE** Les aides les plus élevées pour la réalisation des actions auprès des partenaires financiers
- **DECIDE** De financer l'ensemble des opérations qui concerne le SMGOAO
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation du PEP
- **DECIDE** D'inscrire les crédits nécessaires dans les prochains budgets en fonction de l'avancement de l'opération

Annexe :

Synthèse des actions du PEP au PAPI gave d'Oloron

<i>Membres en exercice</i>	37
<i>Membres présents :</i>	23
<i>Pouvoir :</i>	2
<i>Nombre de votants :</i>	25
<i>POUR :</i>	25
<i>CONTRE :</i>	0
<i>ABSTENTION :</i>	0

Le Président



Patrick MAUNAS